

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Assemblées
Réf : PC/DG2026
Tél. : 04 66 56 42 82

CS2026_01_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 5 MAI 2026

Convoqué le 30 avril 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 5 mai 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Johanna HUGUET est nommée secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (66) : Pierre AIGUILLON, Liliane ALLEMAND, Philippe ALLIE, Stéphane ALLIGNOL, Jean-Paul ANDRE, Lionel ANDRE, Sylvain ANDRE, Yann RICHE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Thierry BAZALGETTE, Jean-Charles BENEZET, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Henri CHALVIDAN, Laurent CHAPPELLIER, Adrien CHAPON, Ghislain CHASSARY, Rémy CLEMENCIER, Jean-Claude D'ANTONA, Georges DAUTUN, Alexandre DELEUZE, Marie-Charlotte DELON, Christian DEVISMES, Didier DOYELLE, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Clément FESQUET, Fabien FIARD, Philippe FROMENTAL, Karine FROSTIN, Jean-Luc GIBELIN, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, David GUIRAUD, Johanna HUGUET, Bonifacio IGLESIAS, Marc JEKAL, Thierry JONQUET, Jean-Michel LAINE, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Sébastien MAGNY, Jean-Marie MALAVAL, Gaël MANCUSO, Guy MANIFACIER, Georges MATICHARD, Nathalie MEUNIER, Nathalie MONTORO TEISSIER, Thierry ORTIZ, Cédric PASCAL, François SELLE suppléant de Marielle PASCAL, Jacques PEPIN, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Georges RIBOT, Christophe RIVENQ, Louise SALATHE, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Michel VIGNE, Luc VILLARET

POUVOIRS (2) : Pascal MILESI pouvoir à Alain GIOVINAZZO, Philippe RIBOT pouvoir à Christophe RIVENQ,

ABSENTS (26) : Jérôme BASSIER, Nicole BELGY, Wladimir BERNARD, Valéry BEUDIN, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Michel BULCOURT, Thierry CARRERES, Christophe CHEMINADE, Bruno CLEMENCON, Geneviève COSTE, Laurent COSTE, Etienne DAUBIE, Jean-Pierre DE FARIA, Marc DUMAS, Cyril GILLES, Jacqueline JANIEC, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Thierry LAURENT, Sylvie MALPLAT LAGANIER, Olivier MARTIN, Firmin PEYRIC, Monique PRADES, Patrice PUPET, Jean-Jacques VIDAL, Cathy VILLE-CHAULET

Objet : Élection du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-6, L5211-6-1, L5211-9,

Vu le Code électoral,

Vu l'arrêté n°2017-01-16-B1-002 du 16 janvier 2017 portant constatation du périmètre du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Vu l'arrêté n°30-2019-03-27-005 du 27 mars 2019 portant retrait de commune de Bouquet de la Communauté Alès Agglomération,

Vu le Procès-Verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération,

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux,

Considérant que le Président est élu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue,

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Considérant que les opérations de vote ont lieu dans les conditions réglementaires,

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX VOTES,

PROCLAME

Christophe RIVENQ, Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et le déclare installé.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENQ

